

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 7659
N/REF : 8/06/2025 0H45 C:023638 I:01608
V/REF : Contrat N°007659 du 03/05/2010

**SDC 'Le Calabert'
C/O FONCIA LYON MARCY
Résidence le Diademe
ROUTE DE SAINBEL
69280 MARCY L'ETOILE**

V/REF.IMM. 860
IMMEUBLE : LE CALABERT
4 CHEMIN DU CALABERT
69130 ECULLY

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°4 - COMMUNS ET LOGEMENT
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M.A. MORAT

AFFICHAGE DE NOTRE INTERVENTION DANS LES PARTIES COMMUNES
RAMONAGE DE 1 GAINES DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DE 4 NIVEAUX.
DEMONTAGE ET NETTOYAGE DES BOUCHES DE VENTILATION DANS LES 18 LOGEMENTS.
RAMONAGE DES RAMEAUX HORIZONTAUX DEPUIS LES LOGEMENTS.

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 601,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2010	Valeur :	99,9
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage gaine verticale	1/AN	211,57	211,57
1,00	Appartements: Nett.3 bouches-3 rameaux	1/AN	608,79	608,79
TOTAL H.T.				820,36
T.V.A. a 10,00%				82,03
TOTAL T.T.C.En EURO				902,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.